

**DEPARTEMENT
DE L'EURE**

ARRONDISSEMENT

**COMMUNE
D'EZY SUR EURE**

Date de convocation :
jeudi 21 juin 2018

Nombre de Conseillers
en exercice :
23

Nombre de Conseillers
présents :
14

Nombre de Conseillers
votants :
20

REPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE D'EZY SUR EURE
COMPTE RENDU DÉTAILLÉ
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 juin 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-neuf juin

**à 20H le Conseil Municipal d'Ezy sur Eure,
légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances
sous la présidence de Pierre LEPORTIER, Maire**

PRÉSENTS :

P. LEPORTIER, M. ROUSSET, D. DUVAL, D. HERMET, C. ROUGERON, C. NOË, E. GROUX,
M. BÉNARD, R. CHEVRETEAU, A. FOLLIARD, A. FOURMAUX, S. GUIARD, V. RÉVEILLARD,
A. TOUTAIN

formant la majorité des Conseillers en exercice

ABSENTS EXCUSÉS ET REPRESENTÉS :

J. BARONNET donne pouvoir à V. RÉVEILLARD
J. BRET donne pouvoir à D. DUVAL
J.M BRUNET donne pouvoir à M. ROUSSET
V. GOUIN donne pouvoir à E. GROUX
A. MONCOMBLE donne pouvoir à P. LEPORTIER
M. PAGÈS donne pouvoir à D. HERMET

ABSENT EXCUSÉ ET NON REPRESENTÉ :

D. CLARKE, I. LEGGETT, C. HÉROUARD

ADMINISTRATION :

Q. DELPORTE.

Madame Elodie GROUX est élue secrétaire de séance



Compte rendu du Conseil Municipal

de la séance du 29 juin 2018

Nombre de conseillers en exercice : 23
Nombre de conseillers présents : 14
Nombre de conseillers absents excusés et représentés : 6
Nombre de conseillers absents excusés : 3

Monsieur LEPORTIER, ouvre la séance à 20h10
Secrétaire de séance : Madame Elodie GROUX

Le compte rendu du 13 avril 2018 est adopté à l'unanimité.

Désignation des jurés d'assises : tirage au sort

N° d'ordre	N° page	N° ligne	NOM - PRENOM- ADRESSE (EZY/EURE)- du tiré au sort	N° d'électeur
1	055	3	CHEVALLIER Cécile	537
2	064	4	CROISILLE David Patrick	625
3	047	4	CAUCHEMONT Michelle Raymonde Epoque JOUVE	459
4	122	7	HALLUIN Virginie Annie Lucie Epoque PAPIN	1194
5	210	6	PERON Dominique	2054
6	028	3	BLIN Sandra Hélène	269
7	164	10	LEMIRE Dominique Ghislaine Renée	1609
8	019	3	BEAUDOIRE Julien Alexandre	180
9	125	6	HERMET Denis René	1222

➤ 1 – Finances

📁 a – Attribution des subventions aux associations année 2018

Comme chaque année il convient de procéder à l'attribution des subventions aux différentes associations ayant déposé un dossier dans les délais.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Denis HERMET 3^{ème} Adjoint en charge des associations afin de présenter l'ensemble des demandes de subvention et de détailler certaines demandes :

- ASACA : pour l'édition 2018 il y aura une « spéciale » et un parc de regroupement sur la Commune

- Orchestre à l'Ecole : 1000 € au minimum car si la subvention du Conseil Départemental de l'Eure diminue, la Commune couvrira la différence conformément à la convention.
- ASES « Trail Fond de Sassey » : cette année le « Trail » partira du collège. La subvention sert essentiellement à couvrir les frais de sécurité.
- La détente : une vigilance particulière doit être portée sur cette association car les cotisations ne couvrent pas les frais de personnel.
- Collège Claude Monet : la subvention est maintenant calculée en fonction du nombre d'élèves d'Ezy scolarisés au collège par rapport aux autres communes. Depuis 2018 tous les enfants bénéficient d'un voyage scolaire, aidés le cas échéant par le fonds social des collégiens.
- Croth Country : une subvention de 120 € sera versée en remerciement pour la présence dans les différentes manifestations sur la Commune.
- FCE : la subvention est ajustée comme l'année précédente suite à l'avance consentie en 2016, compte tenu de la mauvaise édition 2016 du Tournoi de Pâques (conditions météorologiques).
- Galipette : 200 € de subvention exceptionnelle seront versés car en 2018 l'association fêtera ses 25 ans. Cette association a expliqué « souffrir » de la concurrence de la détente sur la section des petits enfants.
- Handball : Monsieur HERMET présente le courrier écrit par le Président le 1^{er} juin 2018 qui annonce sa démission. Pour mémoire la Commune de Saint André de l'Eure a versé 2000 € aussi il est proposé de verser 1000 € et d'étudier une demande complémentaire en fonction des besoins.
- Judo : en 2019 il sera demandé à l'association de préciser le nombre d'adhérents d'Ezy.
- Majorettes : le Conseil Municipal souligne la présence de cette association lors de la plupart des manifestations communales.
- Lez'Arts : cette association sollicite la Mairie pour la rénovation de son atelier et l'achat d'étagères. Un dossier de subvention sera présenté en septembre pour la partie étagère.
- SCVE : la subvention a été votée exceptionnellement en avril pour couvrir les frais d'organisation du concours hippique 2018.
- Société de chasse : il sera rappelé à cette association la nécessité de veiller à l'utilisation partagée du parcours botanique pendant la période de chasse.

Il est présenté devant le Conseil Municipal l'ensemble des autres demandes de subventions non formulées par des associations de la Commune. Monsieur le Maire rappelle que la Commune est solidaire des grandes causes nationales mais qu'il est nécessaire d'encourager également les associations qui font vivre la Commune.

ASSOCIATIONS	Pour mémoire en 2017		Propositions	Votes du CM 29/06/2018
	Subvention	Except.- indirect		
A Petits Pas	3 000 €	2 600 €	3 000 €	3 000 €
Amicale de Dommeurs de Sang de la Vallée d'Eure	400 €		400 €	400 €
Amicale des Sapeurs Pompiers	x			
ASACA Rallye Plaines et Vallées	400 €		1 000 €	1 000 €
Association de Gestion du Musée du Peigne	5 000 €	1 000 €	5 000 €	5 000 €
Association des Amis de l'Orchestre Claude Monet	1 000 €		1 000 €	1 000 €
Association pour les Loisirs Educatifs	ne demande pas de subvention		ne demande pas de subvention	
Association Volley d'Ivry la Bataille	250 €		250 €	250 €
ASES "Trail Fond de sassey"	250 €		300 €	300 €
Bibliothèque Populaire	400 €		400 €	400 €
BLREZY SOCCER27	150 €			
Bon'Eure de vivre	ne demande pas de subvention		ne demande pas de subvention	
Boule Joyeuse Ezy Anet	450 €			
Bunkal Kyokushin 27	300 €			
Club Athlétisme d'Ezy	3 000 €		1 500 €	1 500 €
Club de gymnastique "LA DÉTENTE"	ne demande pas de subvention		400 €	400 €
Club de l'Amitié	1 000 €		1 000 €	1 000 €
Club photo Ezy clic	création avril 2018			
Collège Claude Monet d'Ezy-Sur-Eure	1 500 €		1 600 €	1 600 €
Comité de Jumelage BRENSBACH-EZY	1 200 €		2500 € votés au Conseil Municipal du 09/02/18	
Comité des fêtes d'Ezy	1 500 €		1 500 €	1 500 €
Compagnie AT MOT SPHÈRE	ne demande pas de subvention			
Conseil de parents 27	x			
Crôth Country	0 €		120 €	120 €
Ecole des Jeunes Sapeurs Pompiers	x			
Espace Bèrre Art				
Ezy à Dom	gratuité du local			
Ezy et son Histoire	ne demande pas de subvention	1 500 €	ne demande pas de subvention	
Ezy Kidz	500 €			
Ezy Tennis Club	1 000 €			
F.N.A.C.A	170 €		200 €	200 €
Football Club Ezy	2 700 €		2 700 €	2 700 €
Galipette	600 €		600 € + 200 € excep.	600 € + 200 € excep.
Golden Boxing Club	gratuité de la salle		gratuité de la salle	
HandBall Ezy Saint André	750 €		1 000 €	1 000 €
Judo Alliance Ezy	1 450 €		1 450 €	1 450 €
Karaté d'Anet	gratuité du gymnase			
La Gaule Fraternelle	400 €			
Le temps du Tricot	création septembre 2017			
La vie en soi	gratuité de la salle			
Les Amis du Musée du Peigne d'Ezy	300 €		300 €	300 €
Les Majeures d'Ezy-sur-Eure	1 100 €	350 €	1 100 €	1 100 €
Les Petits de Manrou	x		0 €	0 €
LezArts	500 €		500 €	500 €
MbEiland	100 €		100 €	100 €
Musicalement votre	9 500 €		9 500 €	9 500 €
S. C. V. E	4 500 €		5000 € votés au Conseil Municipal du 13/04/18	
Secours Catholique	x			
Snilly	x			
Société de Chasse d'Ezy-Sur-Eure	300 €			
Société de Saint-Vincent-de-Paul	250 €			
Tennis de Table Crôth / Ezy / Garennes	500 €		500 €	500 €
Yoga et Détente	gratuité de la salle		gratuité de la salle	
			TOTAL	35 620,00 €

Délibération adoptée à l'unanimité.

Monsieur le Maire laisse la parole à Madame Dominique DUVAL 2^{ème} Adjointe en charge des affaires scolaires.

Pour la restauration scolaire comme ces dernières années, il a encore été constaté que le prix des denrées alimentaires était en hausse et que les effectifs le sont également. Toutefois compte tenu des économies de fonctionnement réalisées par la Commune, il est possible de ne pas augmenter le prix des repas pour l'année scolaire 2018-2019.

Pour rappel :

MATERNELLE - ELEMENTAIRE	2017 - 2018	
Forfait mensuel	Enfant d'Ezy	Enfant hors Ezy
4 repas	47.20 € (45%)*	60.08 € (55%)*
3 repas	35.40 € (45%)*	45.06 € (55%)*
repas occasionnel	4.47 € (60%)*	5.22 € (70%)*
Tarif famille nombreuse à partir du 3ème enfant -10%	42.48 €	

*Participation de la famille compte tenu du prix de revient d'un repas pour la Commune

A compter du 01 septembre 2018 : Tarif de l'année scolaire 2018 – 2019

MATERNELLE - ELEMENTAIRE	2018 - 2019	
Forfait mensuel	Enfant d'Ezy	Enfant hors Ezy
4 repas	47.20 € (45%)*	60.08 € (55%)*
3 repas	35.40 € (45%)*	45.06 € (55%)*
repas occasionnel	4.47 € (60%)*	5.22 € (70%)*
Tarif famille nombreuse à partir du 3ème enfant -10%	42.48 €	

*Participation de la famille compte tenu du prix de revient d'un repas pour la Commune

Pour rappel :

Adultes - Enseignants	2017 - 2018
Forfait mensuel	
4 repas	60.08 €
3 repas	45.06 €
repas occasionnel	7.45 €

A compter du 01 septembre 2018 : Tarif de l'année scolaire 2018 – 2019

Adultes - Enseignants	2018 - 2019
Forfait mensuel	
4 repas	60.08 €
3 repas	45.06 €
repas occasionnel	7.45 €

Pour rappel :

TRANSPORT SCOLAIRE "les écoles élémentaire et maternelle"	2017-2018
Forfait mensuel par enfant	16,35 € (25%)*

*Participation de la famille compte tenu du coût du service de transport pour la Commune

Pour l'année scolaire 2018-2019 le retour à la semaine de 4 jours permet de maintenir les mêmes tarifs pour les familles malgré la baisse du nombre d'utilisateurs.

A compter du 01 septembre 2018 : Tarif de l'année scolaire 2018 – 2019

TRANSPORT SCOLAIRE "les écoles élémentaire et maternelle"	2018-2019
Forfait mensuel par enfant	16,35 € (25%)*

*Participation de la famille compte tenu du coût du service de transport pour la Commune

Délibération adoptée à l'unanimité.

c – Participation financière au syndicat de gestion du COSEC du collège de Bueil année scolaire 2017 - 2018

Comme chaque année la Commune est sollicitée financièrement pour participer aux frais de scolarité des enfants d'Ezy. Cette demande concerne deux élèves scolarisés au collège Lucie AUBRAC de Bueil pour la prise en charge d'une partie des frais de gestion du gymnase, pour un montant de 50 € par élève, pour l'année scolaire 2017 - 2018.

Délibération adoptée à l'unanimité.

d – Participation financière au syndicat de gestion et de construction du gymnase du collège de Saint André de l'Eure

Monsieur le Maire présente le dossier : tous les ans, la Commune est sollicitée pour participer aux frais de scolarité des enfants d'Ezy qui sont scolarisés dans des classes spécialisées au collège des 7 Epis à Saint André de l'Eure.

La demande du Syndicat de gestion et de construction du gymnase du collège de Saint André de l'Eure pour l'année scolaire 2017 - 2018 est de 50€ / élève (même montant que l'année passée) soit pour sept élèves un total de 350 €.

Délibération adoptée à l'unanimité.

e – Indemnité de conseil du receveur municipal année 2018

Monsieur le Maire expose le dossier : comme chaque année, il convient de voter le montant de l'indemnité versée au Trésorier de Saint André de l'Eure pour sa collaboration avec les services communaux.

Pour 2018 (270 jours) le montant de l'indemnité de conseil est de 462,89 €.

Délibération adoptée à l'unanimité.

➤ 2 – Aménagement du territoire

a – Projet de rénovation et de mise en valeur de l'Eglise

Monsieur le Maire cède la parole à Madame Martine ROUSSET 1^{ère} Adjointe : comme présenté lors du vote du budget le projet de rénovation et de mise en valeur de l'Eglise peut faire l'objet de subventions de la part de l'Etat et du Conseil Départemental de l'Eure dans le cadre du dispositif « Mon Village Mon Amour ». A ces financements peuvent également s'ajouter du mécénat et du financement participatif en lien avec la Fondation du Patrimoine.

Le projet consiste à effectuer les travaux suivants :

- Rénovation, extension du parvis de l'Eglise en l'adaptant également aux normes PMR et intégration paysagère du campanile.
- Changement de la fenêtre intérieure située dans le chœur,
- Réfection de la toiture,
- Création d'un éclairage intérieur des vitraux,
- Adaptation des portes existantes aux normes PMR.

Un projet a donc été élaboré en collaboration avec le fils de l'Architecte Novarina et un paysagiste de l'Agglo du Pays de Dreux via le service commun « aménagement opérationnel ».

Il convient donc de valider le projet présenté devant le Conseil Municipal et d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter des subventions.

Délibération adoptée à l'unanimité.

b – Eco-quartier : labellisation signature de la charte

Monsieur le Maire expose le dossier : dans le cadre du projet d'Eco Quartier il est nécessaire de s'intégrer dès maintenant dans la démarche de labellisation en signant une charte.

Ce document est présenté au Conseil Municipal. Il permet également d'afficher clairement aux entreprises la volonté de la Commune de réaliser un Eco Quartier.

Délibération adoptée à l'unanimité.

➤ 3 – Intercommunalité

a – Syndicat Intercommunalité de l'Electricité et du Gaz de l'Eure : redevance pour l'occupation provisoire du domaine public des communes par les chantiers de travaux sur des ouvrages de distribution d'électricité

Monsieur le Maire expose le dossier : dans le cadre des chantiers sur les ouvrages de distribution d'électricité, ENEDIS est amené à payer une redevance d'occupation provisoire du domaine public. Il est donc proposé au Conseil Municipal d'instaurer ce dispositif et de permettre au SIEGE27 d'en percevoir le produit pour le reverser annuellement à la Commune.

Pour information :

La redevance due chaque année à une commune pour l'occupation provisoire de son domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages du réseau public de transport d'électricité est fixée par le conseil municipal dans la limite du plafond suivant :

*$PRT = 0,35 * LT$*

Où :

PR'T, exprimé en euros, est le plafond de redevance due, au titre de l'occupation provisoire du domaine public communal par les chantiers de travaux, par le gestionnaire du réseau de transport ;

LT représente la longueur, exprimée en mètres, des lignes de transport d'électricité installées et remplacées sur le domaine public communal et mises en service au cours de l'année précédant celle au titre de laquelle la redevance est due.

Pour permettre à la commune de fixer cette redevance, le gestionnaire du réseau de transport communique la longueur totale des lignes installées et remplacées sur le domaine public de la commune et mises en service au cours de l'année précédant celle au titre de laquelle la redevance est due.

Délibération adoptée à l'unanimité.

17 b – Agglomération du Pays de Dreux : désignation de 3 membres pour la gestion de service d'entretien des zones d'activité

Monsieur le Maire expose les faits : dans le cadre de la délibération n°14 / 2018 du Conseil Municipal du 15 mars 2018 approuvant la convention de gestion de service « Zone d'Activité de Coutumel » il convient de nommer trois membres pour siéger à la Commission prévue par cette convention.

Cette Commission Mixte servira essentiellement à assurer le suivi de l'entretien réalisé sur cette zone.

Les trois membres sont Martine ROUSSET, Claude NOË et Vincent RÉVEILLARD.

Délibération adoptée à l'unanimité.

17 c – Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau de la Vallée d'Eure : approbation des nouveaux statuts

Monsieur le Maire expose le dossier : suite à l'adhésion de l'Agglo d'Evreux Portes de Normandie et après plusieurs échanges avec le SIAEVE il convient de valider les nouveaux statuts du Syndicat d'eau. Il est précisé que les statuts prévoient un règlement intérieur dans lequel des commissions thématiques relatives aux marchés publics et aux finances doivent être mise en place.

Ces commissions doivent voter à la majorité qualifiée pour que les sujets débattus soient présentés devant le Conseil Syndical.

Il convient également de désigner les représentants au SIAEVE :

4 titulaires :

- BARONNET Jacky
- HERMET Denis
- LEPORTIER Pierre
- NOË Claude

2 suppléants :

- BRUNET Jean-Marie
- RÉVEILLARD Vincent

Délibération adoptée à l'unanimité.

➤ **4 – Administration communale**

a – Projet de rénovation et de mise en valeur de l'Église : mission d'assistance par le service commun « projets et aménagement opérationnel » de l'Agglomération du Pays de Dreux

Monsieur le Maire expose le dossier : dans le cadre du projet de rénovation et de mise en valeur de l'Église, il convient de valider la mission d'assistance par le service commun « projets et aménagement opérationnel » de l'Agglomération du Pays de Dreux dont le coût s'élève à 2500 €.

Délibération adoptée à l'unanimité.

➤ **5 - Questions diverses**

Remerciements : de l'association Délos Apei 78 et du CFAIE à Val de Reuil pour la participation financière.

SIEGE 27 : procès-verbal du comité syndical du 26 mai 2018.

L'ordre du jour étant épuisé Monsieur le Maire lève la séance à 23 heures.

À Ezy sur Eure, le 29 juin 2018

Le Maire,
Pierre LEPORTIER

